



PREFET DU TARN-ET-GARONNE

COMMUNE DE FAUROUX

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES "Mouvements de terrain"

DOSSIER APPROUVE

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelles : 1 / 10000 et 1 / 5000

Annexé à l'arrêté préfectoral n° 82-2016-05-24-012 du 24 Mai 2016 Exécutoire le : 9 Juillet 2016

SERVICE INSTRUCTEUR DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service Connaissance et Risques Bureau Prévention des Risques

REALISATION INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS (IMSRN)

Mars 2016

Niveau de contrainte
Zone rouge : INCONSTRUCTIBLE \*
Zone bleue : CONSTRUCTIBLE SOUS CONDITIONS
Zone blanche : CONSTRUCTIBLE SANS CONTRAINTES SPECIFIQUE \*\*

Limite communale

\* sauf exceptions (voir règlement)
\*\* vis-à-vis des risques naturels définis par le PPR

